

Réserve
au
Moniteur
belge



04134727

TRIBUNAL COMMERCE
CHARLEVOIX

15. 09. 2004

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/09/2004 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination **LES VIGNOBLES DES AGAISES**

Forme juridique **SOCIETE ANONYME**

Siege **Rue Ernest Lefébure 18 à 7120 Estinnes/Haulchin**

N° d'entreprise **477 644 925**

Objet de l'acte **MODIFICATIONS STATUTAIRES**

D'un acte reçu par les notaires Serge Babusiaux et Léopold Derbaix de Binche, en date du 18 août 2004, enregistré à Binche, le 19 août 2004, volume 555 folio 88 case 06, reçu 500€, signé Claude Logist, receveur, il résulte que :

L'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme « Les Vignobles des Agaises », ayant son siège social à Estinnes, section d'Haulchin, rue Ernest Lefébure numéro 18 a décidé :

1/ d'augmenter le capital de la société à concurrence de cent mille euros (100 000,00€) pour le porter de cent cinquante mille euros (150 000,00€), à deux cent cinquante mille euros (250.000,00€) par la création de mille actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale, de même type, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes et participant aux bénéfices à partir du premier janvier deux mille quatre.

Ces nouvelles actions seront immédiatement souscrites en espèces, au pair comptable, de cent euros chacune, et entièrement libérées.

2/ Les actions nouvelles ont été souscrites :

* La société par Actions Simplifiée de droit français « L'Altavilloise », ayant son siège social à 51160 Haut-Villers (département de la Marne-France) rue de l'Eglise numéro 38, immatriculée au registre de commerce de Reims (France), sous numéro 327 376 448, trois cents nouvelles actions, en espèces, au pair comptable de cent euros chacune, soit pour trente mille euros ;

* Monsieur Raymond LEROY domicilié à Estinnes ex Fauroeux, rue de la Vallée, 5, trois cents nouvelles actions, en espèces, au pair comptable de cent euros chacune, soit pour trente mille euros ,

* La société anonyme FERME DE LA TOUR, ayant son siège social à Estinnes, section d'Haulchin, rue Ernest Lefébure, numéro 18, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous numéro 420 717 605, trois cents nouvelles actions, en espèces, au pair comptable de cent euros chacune, soit pour trente mille euros

* Monsieur Henri LARSILLE, et son épouse, Dame Simone HERMANS, domiciliés ensemble à Walcourt, section de Somzée, Plein Sud, numéro 32 ; cent nouvelles actions, en espèces, au pair comptable de cent euros chacune, soit pour dix mille euros.

Soit ensemble, mille actions pour cent mille euros, représentant l'augmentation de capital envisagée.

Tous les membres de l'assemblée reconnaissent que chacune des actions nouvelles ainsi souscrites est intégralement libérée par un versement en espèces que les souscripteurs ont effectué au compte ou vert auprès de ING numéro 370-1131326-05 ouvert au nom de la société, de sorte que la société a dès à présent et de ce chef, à sa disposition une somme de CENT MILLE EUROS.

3/ Les membres de l'assemblée constatent et requièrent le notaire soussigné d'acter que l'augmentation de capital est ainsi effectivement réalisée, qu'elle est intégralement souscrite, que chaque action nouvelle est entièrement libérée et que le capital est ainsi effectivement porté à deux cent cinquante mille euros (250.000,00€), représentés par deux mille cinq cents actions de capital sans désignation de valeur nominale.

4/ Suite aux résolutions qui précèdent, modification de l'article cinq des statuts, pour le remplacer par la disposition suivante .

Volet B - Suite

Le capital social est fixé à la somme de DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (250.000,00€).
Il est représenté par deux mille cinq cents actions de capital sans désignation de valeur nominale, entièrement souscrites et libérées.

5/ Nomination d'administrateurs

L'assemblée décide de nommer Monsieur Henri LARSILLE, prénommé, comme administrateur de la société. Son mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de deux mille-huit.

6/ Réunion du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration, nomment comme administrateurs délégués :

* Monsieur Raymond LEROY, prénommé

* Monsieur Etienne DELBEKE-VROMAN, domicilié à Estinnes, ex Haulchin, rue Ernest Lefébure, numéro 14

* Monsieur Henri LARSILLE, prénommé

Pour extrait analytique conforme

Serge Babusiaux, Notaire à Binche

Déposés en même temps: expédition de l'acte et coordination des statuts.